

à adoucir les pénibles travaux de leurs bêtes d'attelage. Leur propre intérêt les y oblige, & c'est le moins qu'ils doivent à leurs chevaux & à leurs bœufs, pour les grands & inestimables services qu'ils en tirent. On fait que Moïse dans sa Loi donne divers préceptes sur le soin que l'homme doit avoir de sa bête. Cet article influë si fort sur le bon labour des Champs qu'il mérite d'être développé dans un Mémoire destiné à indiquer la meilleure méthode de labourer: Quelques réflexions trouvent naturellement ici leur place. Premièrement donc, il faut que les harnois des bêtes de charruë, soit chevaux, soit bœufs, soient toujours entretenus en bon état; on doit prendre garde sur-tout que les poitrails ne blessent ni ne gênent les chevaux. En second lieu, les charruës doivent être aussi légères qu'il sera possible, sans cependant rien diminuer de leur force. Pour cela elles devroient toutes être faites comme une espèce que j'ai vüe entre les mains de quelques Laboureurs intelligens. Le corps de cette charruë est composé des mêmes parties essentielles que les charruës ordinaires, avec cette différence que la haye, qu'on appelle aussi l'age, est droit dans nos charruës ordinaires, & que dans celle-ci il est recourbé en quart de cercle depuis le milieu, & qu'ainsi au lieu de pointer à la naissance des mancherons, il pointe & s'enchasse à la naissance du sep. Une telle pièce ne pouvant presque ni se rompre, ni sortir de son emboiture, supporte d'être tirée très-miuce, & d'ailleurs agissant immédiatement à la naissance du sep, il ne se perd rien du mouvement que lui imprime l'attelage. Aussi, comme j'en ai moi-même été témoin, elle exige une bête de moins & même deux.

En troisième lieu, les rouelles ne sont pas assez hautes. La hauteur des rouës facilite leur mouvement: c'est un fait d'expérience; & lorsqu'elles sont trop basses, les traits embarrassent les pieds des chevaux, quand il s'agit de reprendre un sillon: ce qui trouble leur action & celle du conducteur.

La règle à cet égard est que les rouelles soient de telle hauteur que les pannonniers portent à la hauteur du poitrail des chevaux, ou du joug des bœufs: sans cette précaution la direction appesantit trop sur